

L'exposition sur le « Crime de Reims » (juin 1916)

Au début de la Grande Guerre, après leur évacuation de Reims, les Allemands soumettent la ville à un bombardement intense depuis les forts qui entourent la cité champenoise. L'opération, qui commence le 14 septembre 1914, va causer la mort de plus de 140 personnes.

Le 19 septembre, les batteries allemandes visent plus particulièrement le centre-ville. A 15h, un obus déclenche un incendie dans la tour nord de la cathédrale. Il va se propager à l'ensemble de l'édifice et durer cinq heures causant une trentaine de victimes dont 14 allemands soignés dans l'enceinte transformée en hôpital.

A la fin de la journée, la cathédrale a perdu sa toiture, son mobilier, 70 statues mais aussi le tapis du sacre de Charles X...

L'émotion, immense, dépasse les frontières de l'hexagone. Les autorités françaises vont habilement l'utiliser en médiatisant les destructions grâce notamment à une exposition intitulée « Le Crime de Reims ».

Le 3 juin 1916, le Conseil municipal décide de l'accueillir du 25 juin au 2 juillet 1916 dans la salle des fêtes de la Ville.

Archives municipales de Fontenay-aux-Roses, série D

152 Salle des Fêtes. Exposition du 25 Juin au 2 Juillet.

M. le Maire expose au Conseil que M. Margottin a proposé d'organiser dans la Salle des Fêtes une exposition se rapportant à Reims et à la Cathédrale en particulier avant et pendant le bombardement.

M. Léon Bourgeois, ministre d'Etat, Sénateur de la Seine et d'autres —

personnalités politiques ont accepté quelle fut leur patronage.

Il propose d'attribuer à M. Margottin, la Salle des Fêtes à titre gratuit du 25 Juin au 2 Juillet, à la condition qu'il prendra les engagements prévus par le règlement, qu'il prendra toutes les dispositions nécessaires pour éviter qu'en cas de vol ou d'effractions la Commune n'ait pas à en supporter les conséquences, à quelque titre que ce soit qu'il assurera ses collections et ses installations contre l'incendie afin de dégager la commune de toute responsabilité.

Le produit de cette exposition et de la tombola qui sera tirée sera versé par moitié au profit des victimes du bombardement de Reims et du Refuge Franco Belge.

Le Conseil estime qu'il y a lieu par le Maire d'accorder l'autorisation sollicitée par M. Margottin aux conditions qui précèdent.